GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Chautagne

4.Pièces administratives

PLUi approuvé le 21 Juin 2022
Modification simplifiée n°1 – approuvée le 25 mars 2025
Mise à jour des annexes par arrêté du 9 août 2022, du 19 Juin 2024 et du 1er avril 2025

Projet de modification n°1 – Version Enquête Publique – Septembre 2025

Modification n°1

- Arrêté du 28 janvier 2025 portant prescription de la procédure de modification n°1 du PLUi de Chautagne
- Délibération du 28 janvier 2025 définissant les objectifs poursuivis, décidant la réalisation d'une évaluation environnementale et fixant les modalités de concertation préalable de la procédure de modification n°1 du PLUi de Chautagne.
- Délibération du 29 avril, arrêtant le bilan de la concertation préalable de la procédure de modification n°1 du PLUi de Chautagne.
- Délibération du 29 avril 2025, portant l'avis de Grand Lac sur la proposition de modification du Périmètre Délimité des Abords de Monument Historique à Chanaz (Maison de Boigne)
- Arrêté du 2 septembre 2025 portant ouverture de l'enquête publique unique relative aux trois projets de modification n°1 du PLUi de Chautagne, de mondification n°1 du SPR de Chanaz ainsi que la modification du Périmètre Délimité des Abords de la Maison de Boigne à Chanaz.